

SOLFAC® THERMONEBULISATION - AMM n° 9100678

Contient: 50 g/l de cyfluthrine

Sans classement toxicologique.

FAUN Dangereux pour la faune aquatique.

- S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
 S 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
 S 20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
 S 38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
 S 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 S 49 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
 S 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Fiche de données de sécurité fournie sur simple appel au 04 72 85 43 85

Numéro d'appel d'urgence 24h/24h: 04 72 85 25 25**Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.**

Date de péremption et numéro de lot: voir le flacon

Bayer Environmental Science SAS
16 Rue Jean-Marie Leclair
F-69009 LYON

Bayer Environmental Science

A Business Group of
Bayer CropScience

© Marque déposée Bayer

**Solfac®
Thermonébulisation****Insecticide**contre les insectes volants
(mouches, moustiques, moucheron...) et les insectes rampants (ténébrions...)Contient : 50 g/l Cyfluthrine
Emulsion aqueuse
AMM N° 9100678**1 Le****Bâtiments d'élevage**

Solfac Thermonébulisation est un insecticide liquide utilisé dans la lutte contre les insectes volants et rampants dans les bâtiments d'élevage.

Solfac Thermonébulisation possède une bonne action immédiate, une efficacité de longue durée, il est sans odeur, ne tâche pas et s'applique à faible dose.

COMPOSITION:

Cyfluthrine: 50 g.

Excipients pour émulsion aqueuse qsp: 1 litre.

CATEGORIE:

Désinsectisation des bâtiments d'élevage.

MODE D'EMPLOI:Solfac Thermonébulisation est un insecticide liquide. Il s'utilise pendant le vide sanitaire par nébulisation à chaud dans les appareils appropriés (type Dynafog...), à raison de 100 ml de Solfac Thermonébulisation à diluer dans 2,5 litres d'eau, pour 1000 m³.

Traiter à partir de la porte du local à l'aide du thermonébulisateur, et laisser agir pendant 12 heures, local clos, entrée interdite par apposition d'étiquettes autocollantes. Bien ventiler les lieux traités avant l'entrée des animaux. Pour améliorer la qualité du brouillard et sa dispersion, remplacer l'eau par un véhiculant hydrosoluble adapté.